Vie locale
Nouvelle activité
Famille, enfance ...
Action sociale
Intercommunalité
Police municipale
Bloc Notes
Secrétariat général

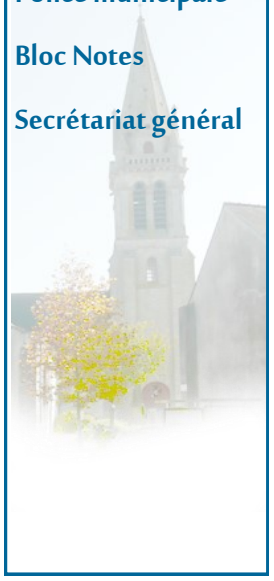

N° 71
Mars
2020

Mairie :
02 97 42 12 52
Courriel :
mairie@surzur.fr
Site internet :
www.surzur.fr

Édito

La voie démocratique s'est exprimée le 15 mars et confie à une nouvelle équipe la gestion de la commune.
Avant de quitter mes fonctions de maire, je réitère mes remerciements à vous, Surzurois et Surzuroises, qui nous avez fait confiance.

L'équipe à mes côtés et moi-même, nous sommes investis avec beaucoup de passion et d'abnégation pour que Surzur se modernise et offre un cadre de vie agréable.

Il reste beaucoup à faire; nous espérons que les nouveaux élus s'attacheront à poursuivre la ligne que nous avons tracée.

Les conditions sanitaires ont perturbé la campagne électorale. En ce début de printemps, chacun, chacune, doit respecter les consignes de confinement prescrites par les autorités gouvernementales pour que sa durée soit la plus courte possible. Prenez soin de vous.

Bien chaleureusement. Michèle Nadeau

Vie locale

Dispositions prises pendant la crise sanitaire

Afin de freiner l'épidémie de coronavirus, l'État a pris plusieurs mesures :
- Jeudi 12 mars, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé la **fermeture des établissements scolaires, des crèches et des universités** à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure est prise entre autres sur le constat que les plus jeunes seraient ceux qui propagent le plus rapidement le virus, même sans présenter de symptômes. Il s'agit donc de les protéger et de réduire la dissémination.
- Samedi 14 mars, le chef du gouvernement, Édouard Philippe, a annoncé la **fermeture de tous les commerces non indispensables à la vie quotidienne** à compter de samedi 14 mars minuit et ce jusqu'à nouvel ordre.
- Lundi 16 mars, l'État a annoncé des **mesures de confinement** pour 15 jours au moins.

Seuls sont autorisés :
les déplacements pour le travail, lorsque le télétravail n'est pas possible ;
les déplacements pour des achats de première nécessité ;
les déplacements pour motifs de santé ;
les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
les déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.
Pour tous ces motifs, une **demande de dérogation** doit être remplie ou rédigée sur papier libre : **une attestation vaut pour 1 personne et 1 déplacement.**

Quelques précisions de la gendarmerie :
Une attestation est nécessaire pour tout déplacement, même s'il s'agit de se rendre au travail (la seule attestation de l'employeur n'est pas suffisante).
On ne peut pas aller faire ses courses avec son conjoint, sa conjointe, ou ses enfants : une personne de la famille par véhicule et dans les magasins.
Il est autorisé de sortir dans un rayon d'environ 500 mètres autour de chez soi seulement, même pour une activité sportive, et il faut être muni de son attestation.

Résultats des élections municipales

Ce dimanche 15 mars 2020, la liste menée par **Noëlle CHENOT** pour les élections municipales est arrivée en tête des suffrages avec **67,44 % des voix.**
La liste menée par **Michèle NADEAU** a obtenu **32,56 % des voix**.
La répartition des sièges sera donc de :
– **23 sièges** au conseil municipal et 2 sièges au conseil communautaire pour la liste de Noëlle CHENOT
– **4 sièges** au conseil municipal et aucun siège au conseil communautaire pour la liste de Michèle NADEAU
Il n'y aura donc pas de second tour.

Directrice de publication : Michèle NADEAU, Maire de Surzur
Membres de la rédaction : Maurice LANGLOIS, Sylvain PICART, Josie LEFORT, Patricia PERSE, Josiane HENRY,
Marie-Anne BLIN, André JUTIER, Gilbert LE NILLON, Éric MAHÉ, Maryvonne SOUDY, Marion JEANNOËL, Mélody LAY, Stéphanie LE POUPON

ZAC du Lobréont

En séance du conseil municipal du 10 mars, les élus ont approuvé le bilan de clôture de la concession de la ZAC de Lobréont, arrêté au 31 janvier 2020.
Pour mémoire, le conseil municipal du 8/12/2004, a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC de Lobréont Nord à la SEMAEB.
En juillet 2006, la convention publique d'aménagement a été cédée à EADM.
La vente de lots libres a permis de clôturer l'opération en 2018. Elle se solde par un bénéfice de 65 249,10€, bénéfice à intégrer dans le budget principal 2020.

Nouvelles activités

Cap Coaching

Coach certifiée en développement personnel installée à Surzur, Marie PONCHEL vous guide en individuel, en groupe et en entreprise, sur le chemin de l'épanouissement personnel et du mieux-être. Cet accompagnement permet de détecter et de travailler sur ce qui vous empêche d'avancer et qui vous freine dans l'atteinte de vos objectifs, que ce soit dans votre environnement privé ou professionnel. Marie propose également des ateliers d'écriture créative, des séances individuelles de bibliocoaching et du coaching à destination des expatriés. Ancienne expatriée, elle a, à cette occasion, publié un ouvrage sur la thérapie par le voyage : *Voyage en terre happy* (Éditions Vérone).
Plus d'informations : www.cap-coaching.com ou 06 65 30 56 70.

DM COM & CONSEILS, membre du réseau PROSPACTIVE

DM COM & CONSEILS, installé à Surzur, est une entreprise d'accompagnement des dirigeants TPE-PME. Dominique Maillet, président, possède plus de 20 années d'expériences dans le domaine commercial. Depuis 2017, il a choisi de s'orienter vers les TPE, PME dont il se sent plus proche et a ainsi pu accompagner diverses entreprises dans leur développement commercial. « Les dirigeants peuvent rencontrer des difficultés dans la gestion quotidienne de leur activité. J'apporte un œil neuf, ainsi nous pouvons ensemble définir de nouvelles stratégies ».
Contact : dominique.maillet@prospactive.com - 06 22 45 04 62.

Famille, enfance, jeunesse

Simon HAY, le nouveau directeur de l'accueil de loisirs

Titulaire d'un BPJEPS animation culturelle, Simon a travaillé en tant qu'animateur socio-culturel au centre social de Ménimur à Vannes sur le secteur jeunesse en 2013, puis devient directeur de l'ALSH en 2017. Il a été amené à mettre en place différents projets, à travailler en partenariat avec différents acteurs locaux et institutionnels (social, éducatif, associatif, etc.) et bien entendu développer des animations pour le public du territoire de Ménimur.
Il était également Promeneur Du Net (dispositif CAF visant à assurer une présence éducative sur internet) et référent d'un studio son au sein du centre social servant d'outil d'expression et de valorisation auprès des jeunes.
Depuis début mars, il a repris la direction du centre de loisirs de la maison de l'enfance à Surzur. En tant que directeur, il défendra trois grands principes d'intentions éducatives : la socialisation de l'enfant, son épanouissement social et culturel et son bien-être. Il s'efforcera de remettre l'enfant au cœur des attentions et de le rendre acteur de ses temps de loisirs.

Carnaval au Multi-Accueil

À l'occasion de mardi gras, les enfants ainsi que les professionnels sont venus déguisés au multi-accueil pour une journée festive.
Dans la matinée les enfants ont préparé une pâte à crêpes.
Au goûter, ils ont dégusté avec beaucoup de plaisir les crêpes accompagnées de l'ingrédient de leur choix (confiture, sucre…).
La musique et la danse ont rythmé la journée.

Les jeunes de Surzur rentrent de leur séjour au ski (AJI)

Un groupe de 16 jeunes de Surzur accompagnés par d'autres jeunes des communes de St Avé, Péaule et Damgan sont rentrés de leur séjour ski. Ils ont été accompagnés par une équipe de 8 professionnels de l'animation (2 par commune). Au programme, cours de ski avec des moniteurs ESF, visite de la station, marché local, animations au chalet… En parallèle, d'autres activités étaient proposées à la maison des jeunes de Surzur pendant les vacances d'hiver 2020.

Des mini camps seront également proposés aux jeunes pour les vacances d'été.

Besoin de bénévoles !

L'équipe du temps méridien est à la **recherche de bénévoles** pour accompagner les enfants durant la pause déjeuner. Soit en tant qu'accompagnateur auprès des maternelles dans le restaurant scolaire, soit en tant qu'intervenant auprès des plus grands en animant des petits ateliers (dessin, photo…)
Pour toute information, veuillez contacter Sonia PIERRE au 02 97 42 15 97 ou temps-meridien@surzur.fr

Action sociale et solidarités

Permanences de la Conseillère en Économie Sociale et Familiale

Pour les personnes qui ne parviennent plus à s'en sortir seules, une **Conseillère en Économie Sociale et Familiale** (CESF) peut les accompagner dans leurs démarches. Elle les aide à retrouver une autonomie et un équilibre de vie, leur apprend à gérer leur budget, à l'équilibrer et à prévoir les dépenses. Elle peut intervenir auprès des commissions de surendettement ou dans les cas de factures et de loyers impayés afin d'obtenir des délais de paiement et un échéancier de remboursements. Ce service gratuit mis en place par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, est mutualisé entre les CCAS de plusieurs communes.
Voici les dates de permanences en mairie de 14h à 17h : Lundi 30 mars, lundi 27 avril, lundi 25 mai, lundi 22 juin, lundi 20 juillet, lundi 17 août.
Contacter le CCAS pour un rendez-vous au 02 30 08 01 26.

Coronavirus: Intermarché vous propose des livraisons à domicile

Intermarché Surzur propose la **livraison de produits de première nécessité à domicile**.
Dans la mesure du possible :
- Transmettre la liste des courses par mail : pdv05986@mousquetaires.com
- Réponse donnée par mail par le magasin
- Chèque de règlement à la livraison

Après la première livraison, et donc un premier contact, il sera plus simple d'échanger sur vos besoins pour les personnes n'ayant pas internet, mais il leur faut un lien pour le démarrage.

Intercommunalité

Tous les verres méritent d'être triés !

Les bouteilles, pots et bocaux en verre sont recyclables à l'infini. Ce recyclage permet de préserver la ressource naturelle qu'est le sable, de limiter la consommation d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le tri de tous les emballages en verre est donc essentiel : les bouteilles, petits pots de bébé, pots de confiture, flacons de parfum… **tous ces emballages en verre se recyclent alors, trions-les tous !**
Un verre, un bol, une assiette ou un plat en verre, ne sont, quant à eux, pas admis dans la filière de recyclage du verre, en raison de leur température de fusion supérieure à celle du verre d'une bouteille ou d'un bocal.
La porcelaine, la faïence, le grès, un miroir, une ampoule ou encore une vitre sont également à écarter de la colonne à verre. Mélangés par erreur avec les emballages en verre, ils détériorent la qualité de production du nouveau verre. Dans ce cas, le bon geste de tri est la déchèterie, dans le caisson « non valorisables » ou « gravats » pour la porcelaine et la faïence.

Dispositions Coronavirus Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Suite aux mesures gouvernementales visant à limiter l'épidémie de Coronavirus, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération **a pris les mesures suivantes, jusqu'à nouvel ordre :**
- Réduction des plages horaires d'accueil téléphonique ***(à partir du 17 mars)***
Pour toutes les questions spécifiques ou urgentes, un accueil téléphonique est maintenu de 8h30 à 12h30 :Accueil général : 02 97 68 14 24 (courrier@gmvagglo.bzh), Accueil déchets : 02 97 68 33 81 (dechets@gmvagglo.bzh). Pour les demandes relatives à l'eau et l'assainissement, une carte dynamique répertoriant tous les contacts par commune, est proposée sur le site internet de l'agglomération (rubrique services-eau). Les services de l'agglomération restent joignables par mail. Les contacts sont consultables sur le site internet.
- Maintien de la collecte des déchets ménagers.
- Arrêt de la collecte des encombrants
- Arrêt de la collecte des bacs individuels destinés aux emballages recyclables *(à partir du lundi 23 mars)*
- Fermeture de la piscine Aquagolfe
- Fermeture de l'ensemble des déchèteries de son territoire
En effet, suite au passage en phase 3 de la pandémie de coronavirus, il est nécessaire de réduire les volumes entrants au centre de tri de Vannes pour limiter le stockage des produits triés. Dans ces conditions, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est contraint de limiter les collectes sélectives sur son territoire. Ainsi, les usagers disposant d'un bac individuel à couvercle jaune, pour la collecte sélective, sont priés de stocker leurs emballages recyclables jusqu'à la reprise de ces collectes. Les habitants sont également invités à respecter les consignes de tri d'usage et à réserver les bacs à couvercle vert aux ordures ménagères résiduelles non recyclables.

Dates à retenir :

Avril

(en prévision)

Surveillez l'actualité, les animations seront peut-être supprimées si la durée de confinement est rallongée)

Samedi 11 :
Chasse aux œufs - 10h
Mercredi 22 :
Jeux de boules organisés par le club Bel automne - Boulodrome
Jeudi 23 :
Visite des mystères du FALUN à Doué La Fontaine organisé par le club Bel automne

Mai

Mercredi 20 :
Jeux de boules organisés par le club Bel automne - Boulodrome
Samedi 23 :
Repas du club Bel automne - 12h - Salle des fêtes

Toute l'année : marché tous les jeudis, de 17h à 20h sur la place de l'Église.

Facebook

La commune est sur Facebook ! Venez nous suivre sur **www.facebook.com/VilledeSurzur**

Mutuelles solidaires

Pacifica du Crédit agricole : 02 97 67 66 01
Mutuale : 02 97 64 17 99
Permanence MUTUALE
Mardi 07 Avril

Calendrier sportif

Retrouvez le calendrier sportif sur le site de la commune : www.surzur.fr/vie-sportive.

Secrétariat général

État civil

Naissances : toutes nos félicitations !
22 Février : Lena et Jade LE GALLIC – 7 rue Théodore Botrel

Transports en commun

La ligne 22 circule en horaires du samedi.
Maintien de 25% de l'offre des services Mobicéo et Créacéo.
Toutes les évolutions du réseau sont à suivre sur www.kiceo.fr.
Pour le réseau périurbain (lignes BZ), les usagers sont invités à se renseigner sur www.breizhgo.bzh.

Dotation de Solidarité Communautaire

Chaque année, des communes reçoivent de l'agglomération vannetaise "G.M.V.A." Golfe du Morbihan Vannes Agglomération **une dotation de solidarité**. Cette Dotation de Solidarité Communautaire a fait l'objet d'un recours initiés par onze communes de l'agglomération, dont celle de SURZUR, en raison des iniquités constatées.
La suite favorable donnée à ce recours par le Tribunal Administratif de Rennes a entraîné une révision des critères d'attribution. Dans sa séance du 11 mars 2020, le conseil communautaire 2020 a approuvé majoritairement la nouvelle proposition. **Ainsi, la commune de SURZUR se verra dotée d'une dotation complémentaire d'un montant de 42 524 €.**

Police municipale

La brigade numérique

Vous avez besoin de : contacter la gendarmerie, de réponses concernant certaines démarches administratives ou judiciaires spécifiques, d'une information sur le recrutement ? La brigade numérique est là pour vous répondre ! **Son rôle est de favoriser, via le numérique, le contact avec la population.**
Nous vous rappelons que la gendarmerie et ses militaires restent présents à vos côtés pendant cette crise. Ils sont toujours à votre service et continuent de répondre à vos attentes.
Les brigades sont ouvertes et prêtes à vous accueillir.
Pour limiter vos déplacements, nous vous rappelons qu'une brigade numérique de gendarmerie est à votre disposition H24 et 7j/7.
Voici un lien direct depuis votre site internet vers une fenêtre chat avec la brigade numérique : https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique?service=mairie

Cybersécurité

L'accroissement de l'usage numérique lié aux mesures de confinement et la recherche d'informations dans la précipitation induisent une **baisse de la vigilance de la part des usagers**.
Des cybercriminels tentent de tirer profit de la situation de faiblesse ou de désarroi dans laquelle se trouvent certains particuliers et professionnels face à la crise sanitaire actuelle.
Il est donc primordial de renforcer les mesures techniques et de vigilance en matière de sécurité numérique.

Bloc-notes

Lutte contre les ragondins

Chaque année une **campagne de limitation des populations de ragondins** est organisée sur notre territoire en partenariat avec nos piégeurs bénévoles et la FDGDON 56. Cette démarche, engagée sur notre commune depuis de nombreuses années, répond à une obligation qui incombe à toutes les mairies pour limiter la prolifération de ces nuisibles sur leur commune (arrêté préfectoral du 26 mars 2013). Ces animaux très prolifiques occasionnent des **dégâts aux cultures et fragilisent nos ouvrages hydrauliques** en creusant des terriers. Mais ils sont surtout porteurs de la leptospirose, maladie véhiculée par leur urine et facilement transmissible à l'homme et aux animaux par un contact direct avec les animaux ou en ayant un contact avec les eaux souillées par ce rongeur. C'est pourquoi il vous est demandé de respecter le travail de ces piégeurs qui déposent régulièrement des cages le long des cours d'eau et plans d'eau.
La municipalité tient à remercier nos piégeurs bénévoles pour leur investissement et leur implication indispensable pour la santé publique.

Permanences Mutuale